



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021



#### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 31 août à 17 h 34, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

Mme Lucie Bourque, directrice générale, Mme Katia Morin, greffière, ainsi que Mme Martine Vézina, directrice des finances et directrice générale adjointe, sont également présentes.

Mme Marlène Paquin, conseillère en relations publiques et médias sociaux, est aussi présente.

*Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu en présentiel avec un maximum de personnes déterminées présentes dans la salle et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.*

#### **1. OUVERTURE**

##### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance extraordinaire. Il constate la régularité de la séance. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*. Il est 17 h 34.

##### **1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES**

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

##### **1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

#### **1. OUVERTURE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Confirmation des présences
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

#### **2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 2.1 Aucun

#### **3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

- 3.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2021-417 relatif à la tarification du camping pour les saisons 2021 et 2022

291/31-08-2021



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

#### **4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

4.1 Aucun

#### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

5.1 Demande d'aide financière dans le cadre du programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Construction d'une caserne dans le secteur L'Annonciation

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.1 Aucun

#### **7. TRAVAUX PUBLICS**

7.1 Aucun

#### **8. LOISIRS ET CULTURE**

8.1 Aucun

#### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

9.1 Aucun

#### **10. DIVERS**

10.1 Aucun

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

**ADOPTÉE**

### **3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **3.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-417 RELATIF À LA TARIFICATION DU CAMPING POUR LES SAISONS 2021 ET 2022**

Mme Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2021-417 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

#### **5.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM) – CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION**

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater la directrice générale à déposer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière pour la construction d'une caserne dans le secteur L'Annonciation dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et de l'autoriser à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à cette fin.

De confirmer que la Ville de Rivière-Rouge a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

292/31-08-2021



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de l'infrastructure visée si elle obtient une aide financière pour son projet.

Que la Ville de Rivière-Rouge confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Que le maire ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère advenant l'obtention de ladite aide financière.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite convention.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

Que la présente résolution abroge la résolution 046/02-02-2021 intitulée demande d'aide financière dans le cadre du programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Construction d'une caserne dans le secteur L'Annonciation.

#### **ADOPTÉE**

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 39.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Katia Morin  
Greffière

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire